

La FNCCR et FRANCE BIODÉCHETS s'associent en faveur de la filière des biodéchets

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et FRANCE BIODÉCHETS ont signé ce mercredi 20 novembre une convention de partenariat favorable à la gestion des biodéchets à l'occasion du salon des maires et des collectivités locales 2024, au profit du développement durable des territoires.

Ce partenariat permettra, en outre, de favoriser les opportunités de mutualisations et de synergies (travaux communs, mises en partage, promotions d'événements, mises en relation, etc.) entre les deux structures sur les problématiques liées aux biodéchets, en faveur de la défense des intérêts des collectivités locales.

Plusieurs objectifs relatifs à la thématique biodéchets sont ainsi attendus par les deux partis :

- Participer aux groupes de travail respectifs ;
- Élaborer des travaux et documents techniques communs ;
- Favoriser le partage d'expériences ;
- Partager des enquêtes et sondages ;
- Mettre en avant des actualités et travaux ;
- Co-organiser ou promouvoir des événements ;
- Favoriser la mise en relation entre partenaires.

Xavier Pintat, Président de la FNCCR indique que « *la filière biodéchets émergente participe de l'effort des collectivités et des usagers en faveur de la transition écologique* ». Damien Grasset, président de la commission déchets et économie circulaire de la fédération, « *se félicite de la signature de cette convention qui vient renforcer la synergie existante entre nos structures* ».

Stephan Martinez, Président de FRANCE BIODÉCHETS souligne que « *le déploiement de la loi AGECL sur le tri des biodéchets est très hétérogène sur le territoire national et a besoin d'être dynamisé. L'objectif de FRANCE BIODÉCHETS est de fédérer les acteurs de l'amont à l'aval pour que cette filière soit pérenne avec un retour au sol* ».

Contact presse :

- FNCCR : Sandrine Guirado : s.guirado@fnccr.asso.fr, 06 86 79 42 92
- FRANCE BIODÉCHETS : Julie Orliac : j.orliac@francebiodechets.org, 06 88 35 71 50

La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

FRANCE BIODECHETS

FRANCE BIODECHETS a pour objet la structuration d'une filière économiquement viable des biodéchets, source de valeur et d'emplois sur les territoires.

Si les collectivités sont désormais tenues d'organiser la collecte séparée des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024 en application de la loi AGECL, elles se heurtent à des contraintes sociologiques, logistiques et au coût financier de mise en œuvre qui entravent la massification de cette collecte. Or ce sont plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires qui sont incinérées ou enfouies, émettant 800 000 tonnes de CO2 alors que cette ressource est une véritable richesse :

- *Via la production de gaz vert par la méthanisation et le digestat, fertilisant biosourcé pour les agriculteurs.*
- *Transformés en compost, ils sont un excellent amendement pour les sols*

Des solutions existent en point d'apport volontaire ou en collecte en porte à porte. Elles restent souvent insuffisamment efficaces.

Afin de lever les freins au développement de la filière de valorisation des biodéchets, FRANCE BIODÉCHETS souhaite travailler aux côtés des collectivités avec les acteurs économiques pour :

- *Améliorer la situation du tri et la valorisation en France.*
- *Réaliser une cartographie des initiatives, et des données par territoire.*
- *Définir avec les professionnels une charte des valeurs et des bonnes pratiques.*
- *Proposer une stratégie de sensibilisation et une communication adaptées.*
- *Impliquer la recherche dans des travaux de recherche action.*